



# REGLEMENT DU CHAMPIONNAT MIXTE DES JEUNES PAR EQUIPES

## **Rappel**

Pour être autorisées à participer aux épreuves dans les divisions Nationales, Régionales et Départementales (Pré-Régionale), les associations doivent disposer de 12 licenciés au moins disputant jusqu'à son terme le Championnat de France (épreuves corporatives exclues) et de **3 licenciés des catégories Jeunes** (- de 14 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours) **disputant effectivement une épreuve par équipe réservée aux jeunes de la ligue ou du département**. (Article 2 des dispositions générales communes aux championnats par équipes sénior).

## **Préambule**

Cette compétition, organisée uniquement au niveau départemental, se déroule conformément aux règlements sportifs de la F.F.T.T.

La commission des jeunes se réserve le droit d'adapter ce règlement au cas où le nombre d'équipes engagées dans une catégorie ne permet pas un déroulement normal ou tel que décrit dans le présent règlement.

## **Article 1 : Conditions de participation**

Le championnat départemental des jeunes par équipes est ouvert à tous les joueurs et joueuses jeunes du département licenciés "Traditionnels" à la Fédération Française de Tennis de Table. Les joueurs(ses) licenciés « Promotionnels » participants à ce championnat basculeront automatiquement en « Traditionnels ».

Tout joueur (joueuse) ayant 1300 points (classé 13) ou plus, classement officiel sur la licence, ne pourra participer à cette compétition. Toutefois il pourra disputer la 2<sup>ème</sup> phase, à la condition d'avoir eu moins de 1300 points et d'avoir joué au moins une fois lors de la 1<sup>ère</sup> phase.

Les parties disputées par des joueurs(ses) non licenciés à la date de la compétition seront annulées avec les conséquences qui en découlent pour le résultat de la rencontre, pouvant aller de la simple modification du score de la rencontre au déclassement de l'équipe à la 4<sup>ème</sup> place du groupe lors des rencontres par groupe.

Lors de l'engagement des équipes, les associations devront préciser leurs conditions d'organisation (nombre de tables, possibilité ou non de recevoir, etc...) afin qu'il puisse en être tenu compte pour les convocations, dans la mesure du possible. Par la suite, au cours de la saison, elles pourront faire part au responsable de tout événement particulier (indisponibilité de salle, par exemple), et ceci dans des délais compatibles pour une prise en compte (en général, 4 à 5 semaines avant la date de l'épreuve).

## **Article 2 : Droits d'inscription**

Chaque saison, toute association désirant participer au Championnat Départemental des Jeunes par équipes doit s'acquitter lorsqu'elle s'engage, d'un droit d'inscription forfaitaire.

Pour chaque journée, les clubs peuvent engager une équipe supplémentaire. Néanmoins après la 1<sup>ère</sup> phase, toute équipe nouvellement engagée évoluera dans la dernière division.

### **Article 3 : Phases du Championnat**

Pour toutes les catégories.

Ce championnat se divise en trois phases :

- 3 journées pour la 1<sup>ère</sup> phase (Journées 1 à 3), dite de mise à niveau, par groupes de 4 équipes (éventuellement 3 suivant le nombre d'équipes engagées).
- 3 journées pour le championnat proprement dit (Journées 4 à 6), soit par poules de 4 équipes (éventuellement 3 suivant le nombre d'équipes engagées), soit par groupes de 4 équipes (éventuellement 3 suivant le nombre d'équipes engagées), selon les catégories et les divisions.
- 1 journée finale réservée aux équipes qualifiées pour l'attribution des titres.

### **Article 4 : Catégories d'âge**

La compétition comporte les **4 catégories** suivantes (âges au 1er janvier de la saison en cours) :

- 1- Moins de 18 ans
- 2- Moins de 15 ans
- 3- Moins de 13 ans
- 4- Moins de 11 ans

### **Article 5 : Composition des équipes**

Un(e) joueur(se) pourra participer dans les catégories d'âge 1, 2 ou 3 fois supérieures à la sienne.

Aucune limitation sur le nombre de mutés ou d'étrangers dans la composition des équipes.

Une équipe peut changer de composition et de joueurs entre 2 rencontres d'une même journée.

### **Article 6 : Organisation Sportive**

Pour toutes les catégories, les rencontres se disputent par équipe de 3 joueurs, joueuses, ou mixte.

La tenue sportive est obligatoire (short et maillot de l'association).

**Les associations devront numéroter leurs équipes dans chaque catégorie par ordre de valeur suivant les classements de la plus forte à la moins forte.**

Les parties se jouent au meilleur des 5 manches de 11 points (3 manches gagnantes).

~~Une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0, chaque partie étant comptée perdue 3 manches à 0 et 11/0 à chaque manche.~~

### **Article 7 : Salle - Horaire**

La salle devra être prête et ouverte ½ h avant le début de la compétition.

Si un groupe ne peut pas disputer ses rencontres pour cause de fermeture de salle ou non accès aux conditions matérielles de jeu, l'équipe devant recevoir sera pénalisée et sera considérée comme forfait (voir article 12) ; elle marquera 0 point pour la journée considérée. Pour les équipes s'étant déplacées, il leur sera attribué l'équivalent des points d'un 2<sup>e</sup> de groupe dans leur division.

Le pointage et la composition des équipes se feront 15 minutes avant le début de la compétition.

Dans le cas où, une équipe se déplaçant peut prévoir un retard dû à un cas de force majeure et sous condition qu'elle ait pu prévenir le responsable du club recevant par téléphone avant l'heure du début de la rencontre, un délai de 15 minutes pourra lui être accordé avant que les rencontres ne soient lancées.

### **Article 8 : Brûlage**

Aucun joueur (se) ne peut jouer dans deux équipes différentes au cours d'une même journée.

## Article 9 : Déroulement du championnat

### Art.9.1 : Déroulement de la 1<sup>ère</sup> phase (3 journées)

#### 2 possibilités

##### 1. Par groupe de 4

Les équipes sont réparties par **groupes** de 4 et disputeront dans une même salle 2 rencontres. La première rencontre opposera les équipes dans l'ordre suivant : **1 contre 4 et 2 contre 3**. A l'issue de cette rencontre (demi-finales), les 2 vainqueurs se rencontreront pour la 1<sup>ère</sup> place, les perdants disputant une rencontre pour la 3<sup>ème</sup> place. Les rencontres seront arrêtées dès qu'une équipe aura marqué plus de la moitié des points (points-parties).

Si aucun joueur d'une équipe du groupe n'est présent pour le premier tour de la journée, le juge-arbitre attendra pendant le délai prévu à l'article 12 avant de déclarer l'équipe forfait, s'il n'a pas été averti de cette absence, ou immédiatement s'il en a été informé et transformera la formule du déroulement pour appliquer celle par groupe de 3 ci-dessous. Si deux équipes sont absentes, il fera se rencontrer les équipes présentes pour les places de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> du groupe.

Pour les équipes :

- 1- Les rencontres se déroulent sur 2 tables,
- 2- Les tours et les parties doivent impérativement se dérouler selon l'ordre suivant :  
**T1 : A/X - B/Y T2 : C/Z - B/X T3 : Double T4 : A/Z - C/Y T5 : B/Z - C/X T6 : A/Y.**
- 3- Les parties de simple rapportent 1 point. Le double rapporte 2 points lors du déroulement en groupe.
- 4- En cas de deux équipes incomplètes à 2 joueurs, le double rapportera toujours 1 point
- 5- Dans un tour donné, toute partie commencée doit être disputée jusqu'à son terme, même si entre temps, une partie lancée sur l'autre table donne la victoire à l'une des équipes.

##### 2. Par groupe de 3

###### **Une seule feuille de rencontre**

3 rencontres en une poule unique

A chaque tour, les 3 équipes se rencontrent sur 3 tables en même temps

Toutes les parties de la feuille de rencontre doivent être jouées (voir la liste ci-dessous) et comptent 1 point, y compris les doubles.

###### **L'ordre des tours et des parties doit être rigoureusement respecté.**

**T1 : B/X T/Z C/S      T2 : A/Y S/X B/R      T3 : Double ABC/XYZ      T4 : C/Z R/Y B/T**  
**T5 : Double RST/XYZ      T6 : A/X S/Z C/T      T7 : Double ABC/RST      T8 : C/Y R/X A/S**  
**T9 : B/Z T/Y A/R**

Pour chaque rencontre, faire l'addition des points parties pour chacune des équipes, puis affecter 3 points (points rencontre) pour l'équipe gagnante, 1 point à l'équipe perdante, 2 points aux équipes à égalité. Enfin, faire la somme des points rencontres pour chaque équipe afin de déterminer le classement final du groupe.

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points-rencontres, il est établi un nouveau classement de ces équipes portant sur la ou les rencontre(s) disputée(s) entre elles :

- 1- en faisant le quotient des points-parties gagnés par ceux perdus dans la ou les même(s) rencontre(s),
- 2- si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par celles perdues dans la ou les même(s) rencontre(s),
- 3- si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points-jeu gagnés par ceux perdus dans la ou les même(s) rencontre(s),
- 4- L'équipe ayant aligné le plus jeune joueur (joueuse),
- 4- si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.

A l'issue de chacune de ces 3 journées, des équipes descendront et monteront de division. Le processus de ces montées et descentes sera précisé sur les convocations pour chaque journée.

De plus, lors de chaque tour de cette 1<sup>ère</sup> phase, il sera attribué des points en fonction de la place et de la division afin d'établir un classement intermédiaire et déterminer les 8 équipes qui disputeront la 2<sup>ème</sup> phase en D1, les 16 qui évolueront en D2 et celles qui seront en D3.

Ces points seront attribués selon le tableau ci-dessous :

	D 1				D 2				D 3			
Place	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>
Points	10	9	8	7	7	6	5	4	5	4	3	2

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points au classement intermédiaire à l'issue de la troisième journée, il sera établi un nouveau classement de ces équipes en faisant le quotient des points-parties gagnés par ceux perdus lors de la 1<sup>ère</sup> phase.

### **Art.9.2 : Déroulement de la 2<sup>ème</sup> phase (3 journées)**

Pour la division 1 :

La 2<sup>ème</sup> phase se disputera par **poules** de 4 équipes, et comprendra 2 poules soit 8 équipes. Le déroulement des poules comportera 3 journées, dont le calendrier sera communiqué en même temps que les convocations pour la première journée de la 2<sup>ème</sup> phase.

Lors d'une rencontre de poule, toutes les parties doivent être disputées, le double comptant alors normalement comme les simples pour 1 point (points-parties).

Pour les équipes non qualifiées en division 1 :

Le déroulement de la 2<sup>ème</sup> phase se poursuit selon le principe des **groupes**, tel qu'en 1<sup>ère</sup> phase (équipes réparties par groupes de 4, et disputant dans une même salle 2 rencontres (demi-finales), à l'issue desquelles, les 2 vainqueurs se rencontrent pour la 1<sup>ère</sup> place, les perdants disputant une rencontre pour la 3<sup>ème</sup> place, les rencontres étant arrêtées dès qu'une équipe a marqué plus de la moitié des points, le double rapportant 2 points). **Nota : si les 2 équipes sont incomplètes, le double rapportera 1 point.**

Si aucun joueur d'une équipe du groupe n'est présent pour le premier tour de la journée, le juge-arbitre attendra pendant le délai prévu à l'article 12 avant de déclarer l'équipe forfait, s'il n'a pas été averti de cette absence, ou immédiatement s'il en a été informé et transformera la formule du déroulement pour appliquer celle par groupe de 3 ci-dessous. Si deux équipes sont absentes, il fera se rencontrer les équipes présentes pour les places de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> du groupe.

Il n'y a pas de montée ni de descente de division.

Pour chaque division, un nouveau classement intermédiaire sera établi comme pour la première phase en fonction de la place obtenue à l'issue de chaque journée selon le barème ci-dessous :

Place	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>
Points	7	6	5	4

Pour les équipes en groupe de 3.

#### **Une seule feuille de rencontre**

3 rencontres en une poule unique

A chaque tour, les 3 équipes se rencontrent sur 3 tables en même temps

Toutes les parties de la feuille de rencontre doivent être jouées et comptent 1 point, y compris le double.

Pour chaque rencontre, faire l'addition des points parties pour chacune des équipes, puis affecter 3 points (points rencontre) pour l'équipe gagnante et 1 point à l'équipe perdante. Enfin, faire la

somme des points rencontres pour chaque équipe afin de déterminer le classement final du groupe.

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points-rencontres, il est établi un nouveau classement de ces équipes portant sur la ou les rencontre(s) disputée(s) entre elles :

- 1- en faisant le quotient des points-parties gagnés par ceux perdus dans la ou les même(s) rencontre(s),
- 2- si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par celles perdues dans la ou les même(s) rencontre(s),
- 3- si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points-jeux gagnés par ceux perdus dans la ou les même(s) rencontre(s),
- 4- L'équipe ayant aligné le plus jeune joueur (joueuse),
- 4- si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.

Comme pour la 1<sup>ère</sup> phase, un classement intermédiaire sera fait suivant le barème de la phase 2, afin de déterminer les équipes qui iront en finale.

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points au classement intermédiaire à l'issue de la sixième troisième journée, il sera établi un nouveau classement de ces équipes en faisant le quotient des points-parties gagnés par ceux perdus lors de la 2<sup>ème</sup> phase.

### **Evolution du nombre d'équipes dans les divisions**

Le nombre de divisions et le nombre d'équipes par division est dépendant du nombre d'équipes participant au championnat, pour chaque catégorie.

A titre indicatif, car dépendant du nombre exact d'équipes engagées au fil des journées, le nombre d'équipes qualifiées par division évoluerait de la manière suivante :

Nb équipes	Divisions	N° des journées					
		J1	J2	J3	J4	J5	J6
24 équipes	Div . 1	24	24	20	8	8	8
	Div . 2	0	0	4	16	16	16
32 équipes	Div . 1	32	24	20	8	8	8
	Div . 2	0	8	12	16	16	16
	Div . 3	0	0	0	8	8	8
40 équipes	Div . 1	40	32	24	8	8	8
	Div . 2	0	8	12	16	16	16
	Div . 3	0	0	4	16	16	16
48 équipes	Div . 1	48	36	24	8	8	8
	Div . 2	0	12	20	16	16	16
	Div . 3	0	0	4	16	16	16
	Div . 4	0	0	0	8	8	8

*En grisé, les rencontres se déroulant en Poules. Toutes les autres rencontres se déroulent en Groupes.*

### **Article 10 : Classement général intergroupes**

A l'issue des journées se déroulant en groupe, s'il est nécessaire de départager des équipes ayant terminé au même rang dans des groupes différents de la même division (et concernées par la montée, le maintien ou la descente de division), celles-ci seront départagées par les quotients suivants, par priorité :

- 1- nombre de points-rencontres gagnés (de la totalité des rencontres jouées de la journée) divisé par ceux perdus,
- 2- si l'égalité persiste, nombre de manches gagnées (de la totalité des rencontres jouées de la journée) divisé par celles perdues,
- 3- si l'égalité persiste, nombre de points-rencontres gagnés (de la finale vainqueur ou perdant) divisé par ceux perdus,
- 4- si l'égalité persiste, nombre de manches gagnées (de la finale vainqueur ou perdant) divisé par celles perdues,
- 5- si l'égalité persiste, un tirage au sort sera effectué.

## Article 11 : Classement d'une poule

A l'issue de chacune des rencontres des journées se déroulant en **poule**, il est attribué les points-rencontres suivants :

- 3 points à l'équipe gagnante
- 2 points aux équipes à égalité
- 1 point à l'équipe perdante
- 0 point à l'équipe forfait ou pénalisée.

Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points-rencontres. Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points-rencontres, il est établi un nouveau classement de ces équipes portant sur la ou les rencontre(s) disputée(s) entre elles :

- 1- en faisant le total de leurs points-rencontres dans la ou les rencontre(s) les ayant opposées.
- 2- si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points-parties gagnés par les points-parties perdus dans la ou les même(s) rencontre(s).
- 3- si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues dans la ou les même(s) rencontre(s).
- 4- si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points-jeux gagnés par les points-jeux perdus dans la ou les même(s) rencontre(s).
- 5- ~~L'équipe ayant aligné le plus jeune joueur (joueuse).~~
- 5- si l'égalité persiste, un tirage au sort sera effectué.

## Article 12 : Retard - Forfait

Aucun retard n'est autorisé à l'équipe recevant.

Le forfait d'une équipe est prononcé si aucun de ses joueurs ou joueuses ne s'est présenté 30 minutes après l'heure fixée de la rencontre. Un(e) joueur(se) absent(e) à l'appel de son nom perd la partie mais pourra disputer les parties ultérieures si son nom est porté sur la feuille de rencontre.

~~En cas de forfait d'une équipe, la composition de l'équipe présente doit être portée sur la feuille de rencontre qui doit être envoyée au responsable de l'épreuve.~~

**Une équipe forfait 2 journées sera exclue du championnat et ses résultats seront annulés.**

**Une équipe forfait pour la journée finale verra tous ses résultats annulés.**

**Toute équipe forfait, lors d'une journée en groupe, marquera 0 point au classement intermédiaire pour la journée considérée.**

Vu le nombre important de forfaits constatés au cours des saisons précédentes, une amende de 20 € sera infligée à chaque équipe forfait.

Toutefois, les pénalités financières ne seront pas appliquées si le forfait est annoncé préalablement :

- 1- Au Comité Départemental à Saint Denis (par téléphone, fax, e-mail, courrier) avant le vendredi 16h00 précédant la journée du championnat,
- 2- ET aux clubs adverses et au club recevant,
- 3- ET au responsable de l'épreuve.

Cette exonération des pénalités financières ne s'applique pas pour la journée finale du championnat des Jeunes.

## Article 13 : Destination des résultats

Les feuilles de rencontre sont établies en 3 exemplaires qui reçoivent les destinations suivantes :

- 1 exemplaire au responsable du championnat,
- 1 exemplaire pour chaque capitaine (la 2<sup>ème</sup> à l'équipe visiteuse, la 3<sup>ème</sup> à l'équipe recevant).

Les associations qui reçoivent sont responsables de l'envoi des feuilles de rencontre dans les 48 heures, par courrier suffisamment affranchi au tarif " lettre ".

Vu le nombre important de retards constatés dans l'envoi des feuilles de match au cours des saisons précédentes, une amende de 20€ sera infligée pour tout envoi non effectué dans les délais, c'est à dire posté au plus tard le mardi suivant la rencontre, le cachet de la poste faisant foi.

## Article 14 : Journée Finale

Si la division comporte une seule poule, le classement général sera celui de la poule, il n'y aura pas de journée finale.

Pour la division 1, dans toutes les catégories, seront qualifiés les 2 premiers de chaque poule afin de disputer des ½ finales croisées, puis une finale des vainqueurs et une finale des perdants.

Dans toutes les autres divisions et dans toutes les catégories seront qualifiées pour la journée finale les équipes terminant aux 4 premières places du classement intermédiaire pour chaque division. Des ½ finales seront organisées. L'ordre des rencontres sera alors le suivant : 1<sup>er</sup> contre 4<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> contre 3<sup>e</sup>.

Les deux gagnants joueront alors pour le titre de la division. Les deux perdants joueront quant à eux un match pour la 3<sup>e</sup> place.

### Conditions de participation

Les joueurs ou les joueuses d'une équipe participant à la journée finale doivent avoir disputé au moins une journée du championnat avec cette équipe.

A défaut, il est autorisé la participation d'un ou plusieurs joueurs ou joueuses remplaçants à condition que leurs classements (de la phase 2) soient inférieurs ou égaux au moins bon classement (de la phase 2) parmi tous les joueurs ou joueuses ayant constitué cette équipe lors de toutes les journées précédentes.

### Déroulement des rencontres :

Toutes les parties (simples et double) rapportent 1 point-partie au joueur victorieux ou si son adversaire est absent, 0 point au joueur perdant ou absent.

Les rencontres de cette journée finale seront arrêtées au score acquis, c'est-à-dire dès qu'une équipe aura marqué plus de la moitié des points possibles de la rencontre.

En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, les équipes seront départagées en calculant :

- 1- le quotient du nombre de manches gagnées divisé par le nombre de manches perdues,
- 2- si l'égalité persiste, le quotient du nombre de points-jeu gagnés divisé par le nombre de points-jeu perdus,
- 3- si l'égalité persiste, l'avantage est donné à l'équipe dont le joueur figurant sur la feuille de rencontre est le plus jeune,
- 4- si l'égalité persiste, il sera finalement procédé à un tirage au sort.

## Article 15 : Challenge Jean ROCHMANN

Le challenge Jean ROCHMANN, créé par notre ancien Président et fondateur du Comité Départemental des Hauts de Seine, sera remis pour la saison au club ayant obtenu dans toutes les catégories jeunes le meilleur résultat d'ensemble d'après le barème suivant :

Nbre Eq.	Places																								
	D 1								D 2																
6 eq.	16	12	9	6	4	3																			
12 eq.	20	16	13	10	8	7	6	5	4	3	2	1													
16 eq.	27	23	20	17	15	15	13	13	11	9	7	5	4	3	2	1									
24 eq.	35	31	28	25	23	23	21	21	19	17	15	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	
32 eq.	44	40	37	33	31	31	29	29	27	25	23	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	
40 eq.	55	51	48	45	43	43	41	41	39	36	34	32	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	
48 eq.	63	59	56	53	51	51	49	49	47	45	43	41	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29	28	
Nbre Eq.	Places																								
	D 3																								
32 eq.	8	7	6	5	4	3	2	1																	
40 eq.	19	17	15	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1									
48 eq.	27	25	23	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	

En cas d'égalité, les associations ex-æquo seront départagées par :

- 1- Le plus grand nombre d'équipes ayant réellement terminé le championnat.
- 2- Le nombre d'équipes de la plus jeune catégorie ayant participé au championnat dans son intégralité.

## **Article 16 : Récompenses**

Les clubs classés aux trois premières places du Challenge Jean Rochmann recevront une coupe.

Les équipes victorieuses en division 1 dans chaque catégorie recevront une coupe.

Les joueurs des équipes ayant terminé aux trois premières places de chacune des divisions et catégories du championnat recevront une médaille.

***Pour toute réclamation, seul le règlement édité sur papier fait foi.***

\*\*\*\*\*

### **Responsable de la Compétition :**

CDTT 92 – 1 Rue de la Poterie – 93200 SAINT DENIS

☎/Fax : 01 58 34 70 73

Email : s.pietu.cd92@orange.fr

	<b><u>Toutes les catégories</u></b>	<b><u>Dates de clôture des engagements</u></b>
1° Journée	23 novembre 2014	17 octobre 2014
2° Journée	14 décembre 2014	26 novembre 2014
3° Journée	18 janvier 2015	17 décembre 2014
4° Journée	8 mars 2015	11 février 2015
5° Journée	12 avril 2015	
6° Journée	31 mai 2015	
Journée Finale	21 juin 2015	

### **Tarifs des Engagements :**

Phase 1 : 31,70 euros

Phase 2 : 15,60 euros





**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL MIXTE  
DES JEUNES PAR EQUIPES  
SAISON 2014-2015**

**FORMULAIRE D'ENGAGEMENTS  
PHASE 1**

**N° de Journée\* : 1       2       3**   
(\* Cocher le numéro de journée)

CLUB.....

N°.....

Nombre de tables permettant le déroulement du championnat	Le Dimanche = .....
---	---------------------

**Coordonnées du responsable de cette épreuve pour votre club :**

Nom : ..... Tél : .....

Mail : .....

**EQUIPES ENGAGEES**

Catégories	Nombre	à payer
-18 ans	.....	31,70 € x.....= .....
-15 ans	.....	31,70 € x.....= .....
-13 ans	.....	31,70 € x.....= .....
-11 ans	.....	31,70 € x.....= .....
		Total à payer : .....

**Engagements à faire parvenir pour le (Voir calendrier page 8 du règlement) au :**  
*Comité Départemental de Tennis de Table  
1 Rue de la Poterie  
93200 SAINT DENIS*

**NB : Les clubs devront faire des copies de cette feuille d'engagement afin de pouvoir engager des équipes supplémentaires pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> journées du championnat.**

**Le règlement financier fera l'objet d'un envoi de facture aux clubs**



**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL MIXTE  
DES JEUNES PAR EQUIPES  
SAISON 2014-2015**

**FORMULAIRE D'ENGAGEMENTS  
PHASE 2 (Journée 4)**

CLUB.....

N°.....

Nombre de tables permettant le déroulement du championnat	Le Dimanche = .....
---	---------------------

**Coordonnées du responsable de cette épreuve pour votre club :**

Nom : ..... Tél : .....

Mail : .....

**EQUIPES ENGAGEES**

Catégories	Nombre	à payer
-18 ans	.....	15,60 € x.....= .....
-15 ans	.....	15,60 € x.....= .....
-13 ans	.....	15,60 € x.....= .....
-11 ans	.....	15,60 € x.....= .....
		Total à payer:.....

**Engagements à faire parvenir pour le 11 février 2015 au :**  
*Comité Départemental de Tennis de Table  
1 Rue de la Poterie  
93200 SAINT DENIS*

**Le règlement financier fera l'objet d'un envoi de facture aux clubs**